

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Adhésion à ELO.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Pour	Contre	Abstentions
16	4	11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

Monsieur le président rappelle que le Document unique est issu du décret du 5/11/2001 imposant aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité.

Il a été validé une première fois en 2009 par le CDG 42 suite au travail réalisé par A.Marquet (élu) et J.Grateloup et V.Ville (techniciens). Depuis, un travail important mené pour son actualisation en 2015 et 2016 sous l'égide de Mme Meley et avec J.Grateloup et R.Beyssac.

Un accord de subvention a été obtenu auprès de la CNRACL (5 000 €).

L'objectif général de ce document est d'évaluer les risques au travail de manière participative et de mettre en place une politique de prévention.

Suite aux échanges en Bureau communautaire de janvier et mars 2015, il a été inscrit au budget une somme de 6 000 € afin de missionner un bureau d'études. Il aura pour mission de construire un outil de suivi économique du coût des risques. Il s'agit à terme d'avoir cet outil, de suivre le coût des risques dans le temps et ainsi évaluer les économies réalisées suite à la mise en place de la politique de prévention et enfin de valoriser cet outil dans le cadre de la fusion.

Pour ce faire, l'association ELO, spécialisée dans les études action dans le domaine de l'emploi et de l'économie a été choisie pour mettre en place cet outil (expérience avec la Maison des transports). Afin de bénéficier d'un coût préférentiel (500 € au lieu de 1 000 € la journée de travail), il importe que nous puissions adhérer à ELO.

Coût de la participation – 230 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le choix de ELO comme prestataire concernant la mission d'élaboration d'un outil de suivi du Document Unique ;
- Approuve l'adhésion à ELO ;
- Autorise le président à signer l'ensemble des documents afférents.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Jean Soleymieux,

Le 4 mai 2016,

Le Président

Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016